

Adhésif pour blocs de plâtre

Date de révision : 13-07-2022 v2



Adaptation du format/contenu au règlement (UE) 2015/830, remplace la version 1 du 25/03/2019. Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit conformément à l'article 31 du règlement REACH. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée volontairement.

Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Produit : Adhésif pour blocs de plâtre

Nom du produit : Speedline Adhésif pour blocs de plâtre

1.2 Utilisation du produit

Matériaux de construction, additifs pour matériaux de construction.

1.3 Fournisseur

SIG Benelux

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272 (CLP) : La substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : non valide.
- Pictogrammes de danger : non valides.
- Mention d'avertissement : non valide.

2.3 Autres dangers

Aucun danger particulier à signaler.

Rubrique 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique

Mélange de sulfate de calcium hémihydraté avec des additifs organiques et une charge minérale.

Informations complémentaires

- Nom : Sulfate de calcium
- CAS : 7778-18-9
- EINECS : 231-900-3
- N° d'enregistrement : 01-2119444918-26 - xxxx
- Valeur : > 75 %

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales : aucun effet indésirable n'est attendu en cas d'utilisation normale de la substance.
- Après inhalation : fournir de l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
- Après contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. Nettoyer les vêtements et les chaussures contaminés avant utilisation. Consulter un médecin si nécessaire.
- Après contact avec les yeux : en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.

- Après ingestion : rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun autre symptôme ou effet spécifique connu à ce jour.

4.3 Indication des besoins d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement particulier

Aucune autre information pertinente disponible.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions locales et au milieu environnant.
- Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit lui-même ne brûle pas. Adapter les mesures de lutte contre l'incendie au milieu environnant.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Assurer une ventilation adéquate.
- Éviter la formation de poussière.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Le produit forme une surface glissante lorsqu'il est mélangé à l'eau.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

6.3.1 Prévention de la dispersion

Tous les récipients adaptés aux solides peuvent être utilisés.

6.3.2 Procédé de traitement

Ramasser mécaniquement, sécher et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.3.3 Informations complémentaires

Aucune.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information complémentaire disponible.

Rubrique 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

7.1.1 Recommandations concernant les mesures de protection
Aucune mesure particulière n'est requise si le produit est utilisé correctement.

Éviter :

- Dispersion de poussières.
- Inhalation de poussières/particules.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures de prévention des incendies :

- Le produit lui-même ne brûle pas.
- Aucune mesure particulière de prévention des incendies n'est requise.

Mesures de protection de l'environnement :

- Aucune mesure particulière n'est requise pour protéger l'environnement.

7.1.2 Conseils généraux d'hygiène du travail :

- Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation.
- Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

- **Mesures techniques et conditions de stockage :** conserver dans l'emballage d'origine pour la conservation.
- **Conditions relatives aux zones et conteneurs de stockage :** aucune exigence particulière.
- **Instructions de stockage :** aucune information pertinente disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Ingrédients avec valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail

- N° CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium (50-100 %)
- Poids corporel : 6 mg/m³ A, DFG

8.1.2 Procédures de surveillance

Ventilation locale pour une utilisation en intérieur.

8.1.3 Rejet de substances dangereuses dans l'air

Aucune.

8.1.4 Mesures de gestion des risques pour des applications spécifiques

Aucune.

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières/fumées. Se laver les mains après utilisation.

Équipement de protection individuelle

- **Protection respiratoire :** filtre FFP2 requis en cas de formation de poussières.
- **Protection des mains :** porter des gants de protection en cas de contact prolongé avec les mains. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Matériau des gants : Gants en coton imprégnés de nitrile.

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** le temps de pénétration exact est disponible uniquement auprès du fabricant de gants.
- **Protection des yeux :** porter des lunettes de sécurité en cas de projection du produit.
- **Protection du corps :** vêtements de travail protecteurs.

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- **Forme :** poudre.
- **Couleur :** blanc, blanc-gris.
- **Odeur :** inodore.
- **Seuil olfactif :** non applicable.
- **PH :** solubilité dans l'eau : 7.
- **Point de fusion/congélation :** non applicable.
- **Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :** non applicable.
- **Point d'éclair :** non applicable.
- **Vitesse d'évaporation :** non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz) :** ininflammable.
- **Pression de vapeur :** non applicable.
- **Densité de vapeur :** non applicable.
- **Densité relative :** 2,3–3,0 g/cm³.
- **Solubilité dans l'eau :** environ 8,8 g/l à 20°C.

9.2 Informations complémentaires

Décomposition thermique du gypse :

- CaSO₄ x 1/2 H₂O et H₂O environ 140°C.
- CaO et SO₃ environ 1000°C.

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune substance connue.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions ambiantes normales et dans les conditions de stockage et de manipulation prévues de température et de pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune matière incompatible connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Rubrique 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sulfate de calcium			
Classe de danger pertinente	Dose avec effet	Espèce	Méthode
Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 1 581 mg/kg pc	Rat	OCDE 420
Toxicité aiguë par voie cutanée	n.a.	-	-
Remarque : Aucune toxicité cutanée n'est attendue en raison du faible potentiel d'absorption.			
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 2,61 mg/L	Rat	OCDE 403
Remarque : Dose maximale atteignable.			
Toxicité pour la reproduction	NOAEL 790 mg/kg pc	Rat	OCDE 422
Remarque : Aucun signe de toxicité pour la reproduction observé.			

- **Corrosion/irritation cutanée** : sans objet.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : sans objet.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : sans objet.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : sans objet.
Cancérogénicité : sans objet.
- **STOT (exposition unique)** : sans objet.
- **STOT (exposition répétée)** : non applicable.
- **Danger par aspiration** : non applicable.
- **Informations sur les voies d'exposition probables** :
inhalation de poussières.

Rubrique 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sulfate de calcium						
Toxicité aquatique	Dose d'effet	Durée d'exposition	Espèce	Méthode	Évaluation	Note
Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 heures	Poisson-riz japonais	OCDE 203	Inoffensif à la concentration testée.	Test LIMITE
Toxicité aiguë pour les daphnies	CE50 > 79 mg/l	48 heures	Daphnia magna	OCDE 202	Inoffensif à la concentration testée.	Test LIMITE
Toxicité aiguë pour les algues	E50 > 79 mg/l	72 heures	Selenastrum capricornutum	OCDE 201	Inoffensif à la concentration testée.	Test LIMITE
Toxicité pour les micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	CE50 > 790 mg/l	3 heures	Exposition	OCDE 209	Inoffensif pour les micro-organismes.	

- Aucune toxicité observée après neutralisation.
- La substance peut s'hydrolyser en ions calcium et sulfate.
- Les effets mentionnés peuvent être en partie attribués aux produits de décomposition.
- Les données environnementales ont été mesurées avec le produit hydrolysé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, dégradation physique et photochimique

- Le produit hydrolyse rapidement les ions calcium et sulfate en présence d'eau.
- Les composants individuels sont difficiles à éliminer de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

- Sulfate de calcium solide soluble dans l'eau.
- Le sulfate de calcium est un composant naturel du sol. En pénétrant dans le sol, le produit est mobile et peut contaminer les eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : non applicable.
- vPvB : non applicable.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information supplémentaire disponible.

12.7 Autres effets secondaires

Aucune information supplémentaire disponible.

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit

Code déchet EAK/AVV :

- **17 08 02** : Matériaux de construction en plâtre, à l'exception de ceux relevant de la section 17 08 01.
- **17 09 04** : Déchets mixtes de construction et de démolition, à l'exception de ceux relevant de la section 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

13.2 Emballage

Les emballages non contaminés et entièrement vidés sont recyclables.

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

N'est pas une marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation sur le transport.

14.1 Numéro ONU

Aucun.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet.

14.3 Classe de danger pour le transport

Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucun.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Rubrique 15 : Informations légales

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Législation nationale :

Allemagne. Classe de danger pour les eaux (WGK) : faiblement dangereux pour les eaux (WGK 1).

Évaluation de la sécurité chimique :

Cette fiche de données de sécurité prend en compte les évaluations de la sécurité chimique du sulfate de calcium.

Rubrique 16 : Autres informations

Les informations et instructions contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date de publication. Elles ne constituent pas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications spécifiques et ne constituent pas un contrat juridiquement contraignant.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document sont destinées à informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif uniquement et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage (direct ou indirect) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les tests nécessaires pour s'assurer que le produit est adapté à la méthode d'application. Nous n'avons aucune influence sur la méthode d'application du produit ni sur les conditions de stockage et de transport. Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs (de composition) et omissions. Ce document remplace les versions précédentes.

Rechercher la page du produit



Naar welke webpagina moet de QR-code linken?



info@speedline.be
www.speedline.be